



Comité Régional d'Escrime
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 4 JUILLET 2020 – VISIOCONFERENCE

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Approbation du PV de l'AG du 9 Mars 2019
- Point 2 : Mot du Président (Rapport moral)
- Point 3 : Bilan financier et Compte de résultat
- Point 4 : Rapport du vérificateur aux comptes - Vote
- Point 5 : Prix de la licence pour la saison 2020/2021 - Vote
- Point 6 : Budget prévisionnel 2020 - Vote
- Point 7 : Projet Sportif Fédéral et Aides exceptionnelles
- Point 8 : Bilan Sportif – Rapports des Commissions
- Point 9 : Règlement Sportif Régional et Calendrier 2020/2021
- Point 10 : Elections Régionales et Fédérales – Elections dans les Clubs – Commission de surveillance des opérations électorales
- Point 11 : Point sur les protocoles de rentrée
- Point 12 : Questions et informations diverses qui devront parvenir au siège du CREO avant le 29 Juin 2020

Madame Chantal HELGUERS, Vice-Présidente du CREO procède à l'appel pour connaître les Présidents de Clubs présents lors de cette réunion en visioconférence.

Le Président du CREO, Jean-Christian CARRIE se félicite de la présence de plus de 42 Clubs. Il donne la parole à Madame Isabelle LAMOUR, Présidente de la Fédération Française d'Escrime invitée d'honneur.

Isabelle LAMOUR rappelle les difficultés rencontrées avec la crise sanitaire et se veut optimiste pour le début de la saison prochaine. Elle remercie vivement le Docteur Dominique HORNUS Présidente de la Commission Médicale de la FFE qui a fait un travail incroyable dans la gestion de cette crise sanitaire notamment sur l'identification des produits et des gestes barrière.

Point 1 : Approbation du PV de l'AG du 9 Mars 2019

Le PV de l'AG du 9 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Mot du Président

Voir pièce jointe « Rapport Moral »

Point 3 : Bilan financier et compte de résultat

Le compte de résultat est présenté par Maître Éric PARIZEL, Trésorier du CREO qui remercie en préambule Sabine GROTTO, Secrétaire du CREO et Marc CHARLET, en charge ressources humaines. Il fait également état des finances du CREO.

Voir en pièce jointe le compte de résultat 2019, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Point 4 : Rapport du vérificateur aux comptes

Monsieur Fabrice LAQUERBE, Vérificateur aux Comptes, fait un état de ce qu'il a relevé suite à la vérification des comptes intervenue le 20 Juin 2020 au siège du CREO (voir pièce jointe).

Point 5 : Prix de la licence pour la saison 2020/2021

Maître PARIZEL, informe les Clubs que le prix de la licence sera inchangé par rapport à la saison précédente.

LICENCES Option O	Part FFE	Part CREO	TOTAL
M5	13,00 €	28,00 €	41,00 €
M7	13,00 €	28,00 €	41,00 €
M9	25,00 €	28,00 €	53,00 €
M11	31,00 €	34,00 €	65,00 €
M13	31,00 €	34,00 €	65,00 €
M15	31,00 €	34,00 €	65,00 €
M17	31,00 €	34,00 €	65,00 €
M20	31,00 €	34,00 €	65,00 €
Séniors	31,00 €	34,00 €	65,00 €
Vétérans	31,00 €	34,00 €	65,00 €
Enseignants	31,00 €	34,00 €	65,00 €
Dirigeants	21,00 €	32,00 €	53,00 €

AFFILIATIONS	Part FFE	Part CREO	TOTAL
0 à 49	60,00 €	0,00 €	60,00 €
50 à 150	90,00 €	0,00 €	90,00 €
> 150	120,00 €	0,00 €	120,00 €

Le prix de la licences 2020/2021 est adopté à l'unanimité.

Point 6 : Budget prévisionnel 2020

Éric PARIZEL présente le budget prévisionnel 2020 qui a été réactualisé pour prendre en compte la situation Covid (voir pièce jointe). Monsieur MILLET, Président du Club d'Aucamville, demande s'il est envisagé de créer un fond exceptionnel pour aider les Clubs dans leur fonctionnement en cas de baisse d'activité due au Covid ?

Jean-Christian CARRIE répond qu'une action a déjà été engagée le mois dernier pour aider les Clubs à acheter du matériel notamment pour les petites catégories avec le versement d'une aide de 6600€ de la FFE abondée de 13400€ par le CREO.

Isabelle LAMOUR précise que 300.000 € ont été débloqués par la FFE pour aider les Clubs notamment à acheter des bidons de désinfectant, 100.000€ sont dédiés à aider à l'achat de matériel et 100.000€ ciblés pour aider les Clubs en grandes difficultés. A ce jour les Clubs n'ont pas rencontré de problème financier mais cela peut se tendre à la rentrée.

Jean-Christian CARRIE précise qu'il a préféré être prudent et envisager une baisse de 15% de licence pour la rentrée prochaine

Le budget prévisionnel est mis au vote, et adopté à l'unanimité moins 1 voix (Abstention).

Le budget prévisionnel 2020 est adopté.

Point 7 : Projet Sportif Fédéral et aides exceptionnelles

Le Président présente le point n° 7

Comme je vous l'ai indiqué dans le rapport moral, l'agence nationale du sport a confié aux Fédérations la gestion du Projet Sportif Fédéral (PSF), ex CNDS.

La FFE a décidé de confier la gestion de l'instruction et de la validation des dossiers des Clubs et ATE aux Comités Régionaux, la part régionale étant elle traitée directement par la FFE, le tout devant « in fine » être validé par l'ANS.

A cet effet une Commission Régionale d'Instruction a été mise en place au sein du bureau, les CTS (Maîtres Magali CARRIER et Maître Damien TOUYA) intervenant à titre consultatif et de conseil auprès des Clubs et de la Commission.

Nous vous avons communiqué les orientations du PSF, et avons décidé à l'instar de ce qui avait été décidé par la Commission Nationale de la FFE de ne pas trop bouleverser les équilibres antérieurs car les Clubs habitués à répondre aux dossiers CNDS avaient établis leurs budgets prévisionnels en fonction des dotations habituelles.

Nous nous sommes alors heurtés à un double problème, d'une part l'obligation faite par l'Agence Nationale du Sport (ANS) de flécher 50% de la dotation vers les Clubs, d'autre part l'augmentation du nombre de demandes puisque vous êtes passés de 8 clubs en 2019 à 20 clubs (plus 1 hors délai) en 2020.

Vous comprendrez facilement que pour un gâteau quasiment identique, passer de 8 à 20 convives diminue automatiquement la taille des parts.

3 Associations Territoriales d'Escrime (ATE) avaient déposé des dossiers en 2019, nous les avons contactées pour leur expliquer qu'il valait mieux que ce soient les Clubs appartenant à ces associations qui déposent directement leurs dossiers.

Moyennant quoi nous avons réussi à doter toutes les demandes au détriment toutefois des bénéficiaires de la saison passée, qui vont subir une baisse d'environ 10% et également d'une diminution de la part dévolue au CREO.

Concernant l'obligation d'affecter 50% de la dotation globale aux Clubs, nous sommes passés de 39% en 2019 à 55% en 2020.

Durant cette période je pense que les clubs demandeurs ont pu apprécier le soutien de Sabine GROTTTO, notre Référent Technique Régional pour le PSF, car sans ses corrections et ses rappels beaucoup de dossiers ne seraient pas arrivés à terme, ou seraient arrivés incomplets.

Je ne m'étendrai pas sur les aides habituelles elles figurent sur le Règlement Sportif Fédéral et les CTS les évoqueront peut-être tout à l'heure.

Je voudrais juste revenir rapidement sur l'aide exceptionnelle qui a été mise en place complémentairement à l'aide de la FFE.

Nous avons décidé de porter le montant total de cette aide à 20 000€. Le but étant de limiter au maximum l'emploi de matériel partagé, nous avons distribué cette somme en fonction du nombre de licenciés dans les catégories M7, M9, M11 car nous pensons que c'est dans ces catégories d'âge que l'emploi de matériel partagé est le plus fréquent. Cette dotation peut également servir à l'achat de produit désinfectant.

Point 8 : Bilan Sportif, Rapport des Commissions

Vous trouverez en pièce jointe les comptes-rendus de certaines Commissions Régionales, ainsi que le bilan sportif réalisé par nos 2 Conseillers Techniques.

Magali CARRIER rappelle la baisse du nombre de candidatures concernant l'arbitrage et demande aux Maîtres d'Armes d'inclure cette formation au plus tôt chez les escrimeurs.

Faisant suite à la demande de la Présidente du Club d'Uzès concernant les formations Territoriales et Régionales d'arbitrage interrompues par le Covid, Magali CARRIER précise qu'une fois le QCM obtenu, le candidat a 2 ans pour valider sa pratique et elle envisage de faire preuves de souplesse en accord avec le Président de la Commission Arbitrage.

Point 9 : Règlement Sportif Régional et Calendrier 2020/2021

Les CTS présentent le Règlement Sportif et le Calendrier (voir pièces jointes) :

Magali CARRIER insiste sur la nécessité de respecter la règle de 1 arbitre pour 4 tireurs. Les Clubs qui n'appliquent pas cette règle seront sanctionnés à hauteur de 80€. Le Président précise que c'est le CREO qui sanctionnera financièrement les Clubs, les sommes seront ensuite reversées aux organisateurs.

Faisant suite à la demande de Mme BACCOU, Présidente du Club de Villeneuve Tolosane concernant l'annulation de la Fête des Jeunes 2020, Isabelle LAMOUR précise qu'il n'y aura pas de report. La FFE réfléchit toutefois à organiser pour les jeunes qui en ont été privés, une compétition plus souple sous un format différent.

Damien TOUYA présente le calendrier et demande à ce que les Clubs se positionnent pour l'organisation des Compétitions Régionales avant le 14 Juillet 2020.

Le Président, précise qu'il a été décidé en Comité de Directeur que les Clubs qui n'ont pas pu organiser leur compétition du fait du confinement, seront prioritaires s'ils en font la demande.

Damien TOUYA informe que la Région Occitanie récupère l'organisation de la compétition Zone M15 aux 3 armes.

Concernant les épreuves vétérans les épreuves au sabre figureront au Calendrier Régional.

Point 10 : Elections

Le Président rappelle que le 26 septembre 2020 tout le monde est attendu à Narbonne pour assister à l'Assemblée Générale Elective du CREO. En même temps aura lieu le vote des Clubs pour l'Election Fédérale, ainsi que l'Assemblée Générale des Associations ou Comités départementaux pour ceux qui le souhaitent.

Pour cela, le Président précise qu'il est important que les Clubs organisent leurs Assemblées Générales au plus tôt. Chantal HELGUERS insiste auprès des Clubs sur l'obligation de transmettre les Procès-Verbaux des AG Electives au CREO ainsi qu'à la Préfecture. Elle précise aussi que chaque Assemblée Ordinaire, Extraordinaire ou Elective doit faire l'objet d'un Procès-Verbal distinct.

Pour l'Election Fédérale, une Commission de Surveillance des Opérations Electorales est obligatoire. Le Président propose que Me PARADE soit le Président de cette Commission et demande aux personnes intéressées de se manifester auprès du secrétariat.

Un repas sera organisé à l'issue de ces votes. Jean Christian CARRIE remercie le Président du Club de Narbonne pour l'organisation de cette journée et l'important travail qu'il a effectué auprès de la Municipalité et du traiteur.

Jean-Christian Carrié précise que pour l'Election au CREO, les candidatures entérinées pour l'Election initialement prévues le 4 Avril 2020 resteront inchangées.

Concernant le nombre de voix par Club, il sera établi en fonction du nombre de licenciés au 31/08/2019 pour le CREO et au 31/08/2020 pour l'Election Fédérale.

Point 11 : Protocole sanitaire

Dominique HORNUS, Médecin du CREO, informe qu'elle pas de visibilité sur la situation à la rentrée.

Il n'est pas possible au vu de la situation mondiale de s'engager sur plusieurs mois.

La désinfection va durer et reste indispensable.

Sur le site de la FFE toutes les informations seront mises en ligne à la rentrée.

Dominique HORNUS informe que grâce à la Direction Technique Nationale (DTN), l'escrime a été reconnue comme sport d'opposition et non plus comme sport de combat cela nous a permis d'assouplir les conditions de pratique pour notre discipline.

La poignée de main de fin d'assaut reste proscrite.

Plusieurs problèmes pour la reprise :

- ceux qui ont été confinés et qui n'ont pas fait de sport durant le confinement (reprise progressive)
- ceux qui ont été touchés par le Covid (reprise possible avec certificat médical)

Pour les vétérans 3 et 4, il est vivement conseillé d'avoir un avis médical avant d'envisager la reprise.

Dominique HORNUS, conseille aux Clubs de mettre en place une feuille de présence par séance. Elle rappelle que seulement 5% de la population est immunisée.

Une affiche est en cours de création sur l'ensemble des gestes à mettre en place pour les Salles d'Armes.

Christophe VANOTTI, Président du Club de Muret remercie l'ensemble de l'équipe. Remerciements pour les relations et la réactivité suite au Covid de la FFE et du CREO.

Dominique HORNUS informe qu'un document est en train d'être élaboré pour être affiché dans les Clubs à la rentrée. Elle revient sur les complications que rencontrent des personnes qui ont été atteintes du Covid sans forcément avoir été en assistance respiratoire.

Isabelle LAMOUR précise qu'au sujet des produits désinfectants, les Clubs peuvent utiliser le produit qu'ils souhaitent. Ceci dit, les produits conseillés par Dominique HORNUS sont vraiment adaptés contre ce virus. Dominique HORNUS attire l'attention sur certains virucides qui n'ont une action qu'au bout de 60 minutes. Elle a vérifié l'ensemble des éléments : absence d'odeur résiduelle, absence de perturbateur endocrinien, temps de séchage, ...

Claire SAULNIER, Présidente du Club de Barraban - St Chély d'Apcher, demande si les produits de désinfection peuvent être allergène ?

Dominique HORNUS répond que tous les produits sont tous susceptibles d'être irritants. Mais elle a choisi ceux qui sont susceptibles d'être les moins irritant. Elle informe qu'avec 1 litre de désinfectant l'on peut désinfecter plus de 100 tenues (masque, gant et veste).

Dominique HORNUS précise les actions qu'elle a engagées :

- Prévention des violences, des affiches sont en préparation.
- Retraites des sportifs de haut niveau.
- Vétérans, reprise compétitions mais avec des préconisations
- Formation des éducateurs
- Travail sur un livret médical pour les compétitions.

Point 12 : Questions ou informations diverses

Joël MARTINEZ, informe que le stage de l'équipe de France Epée Dames n'est pas annulé et se déroulera bien du 13 au 7 septembre 2020 à Argelès. Pour les Epéiste Hommes, c'est encore en négociation

Magali CARRIER, précise que lundi elle envoie la note sur la Directive Nationale concernant les stages d'été plus draconienne que les années précédentes.

Isabelle LAMOUR remercie Jean-Christian CARRIE pour son invitation, pour le travail réalisé par le CREO et les Clubs. Isabelle LAMOUR exprime sa joie d'avoir participé à cette AG malgré des conditions bien différentes au regard de l'année précédente à Limoux.

Isabelle LAMOUR, remercie le Club d'Argelès pour l'organisation des stages. Elle informe que depuis le 11 Mai les entrainements ont repris à l'INSEP. Les qualifications pour les Jeux Olympiques se feront en 2021. Tout le monde espère que ceux-ci auront bien lieu.

Isabelle LAMOUR, remercie encore Dominique HORNUS pour son immense travail et informe qu'à la rentrée, sera mise en place une belle campagne de communication.

Jean-Christian CARRIE remercie l'ensemble des personnes présentes et donne RDV le 26 Septembre 2020 à Narbonne.

Jean-Christian CARRIE



Président du Comité Régional,

Brigitte GRASSET



Secrétaire Générale du Comité Régional,